

## PROCÈS-VERBAL — PUBLIC

### COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4<sup>e</sup> séance — 10 octobre 2024 - 12 h 30 à 14 h 19

Salle Mont-Bleu, 1<sup>er</sup> étage, Maison du citoyen

Séance en mode hybride (Présentiel et visioconférence)

#### PRÉSENCES :

##### Membres

Edmond Leclerc — président — Conseiller, district de Buckingham (n° 19)  
Bettyna Bélizaire — vice-présidente — Conseillère, district du Plateau (n° 14)  
Mario Aubé — Conseiller, district de Masson-Angers (n° 18)  
Geneviève Latulippe — présidente et directrice générale — Tourisme Outaouais Gatineau  
Murielle Laberge — rectrice, Université du Québec en Outaouais UQO (Teams)  
François de Bellefeuille — directeur régional Gatineau — Spiria  
Sophie Brunet — vice-présidente — Ed Brunet et Associés  
Sébastien Larose — directeur — MJT Larose (Teams)  
Cheikh Saad Bou Diouf — directeur des comptes d'entreprises — RBC  
Mélissa Bergeron — directrice générale — SADC Papineau-Collines  
Michael-Anthony Clément — directeur Gatineau général — Institut Innovation  
Steve Brabant — directeur général – Cégep de l'Outaouais  
Iseline Gandaho — présidente — Chambre de commerce de Gatineau (Teams)

##### Secrétaire

Élaine Déry — coordonnatrice aux comités et commissions – Direction générale

##### Ressources internes

Isabelle Veilleux — directrice, Bureau du développement économique  
Véronique Martin — coordonnatrice de projets, Bureau du développement économique  
Chantal Blais — adjointe administrative aux comités et commissions – Direction générale  
Nicolas Greugny — coordonnateur de projet – Bureau de développement économique  
Bada Bah - Coordonnateur de projet – Bureau de développement économique

##### Invité-e-s

Caroline Gagnon — consultante — LGP (Teams)  
Geneviève Poulin — consultante LGP  
Adel El Zaïm — vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation – UQO (Teams)

##### Autres personnes présentes

Marianne Strauss — directrice territoriale — Direction des centres de services — Aylmer  
Catherine Bellemare — directrice territoriale — Direction des centres de services — Hull (Teams)  
Olivia Gninihi – conseillère politique – Mairie (Teams)

#### ABSENCES :

André Landry — président — ID Gatineau  
Pierre Roberge — chef de la stratégie — Credivera  
Marc Carrière — préfet – MRC des Collines-de-l'Outaouais

---

### 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Le président souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il constate le quorum et il ouvre la séance à 12 h 30.

Le président souligne l'arrivée de nouveaux membres : Mario Aubé, conseiller municipal; Geneviève Latulippe, présidente et directrice générale de Tourisme

Outaouais ; Iseline Gandaho, présidente de la Chambre de commerce de Gatineau. Un tour de table est réalisé afin de faire les présentations.

La séance est enregistrée et elle sera disponible sur le site Web de la Ville.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour de la séance est adopté tel que présenté

*Iseline Gandaho se joint à la rencontre à 12 h 34.*

## **3. Dépôt du procès-verbal approuvé par courriel de la séance tenue le 13 juin 2024**

Afin de respecter les délais prescrits, le procès-verbal a été validé par courriel.

Le procès-verbal de la séance publique tenue le 13 juin 2024 est déposé.

## **4. Période de questions du public**

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions.

*Cheikh Saad Bou Diouf se joint à la rencontre à 12 h 36.*

## **5. Suivi des séances précédentes et mise à jour des dossiers — Information**

### Fonds de soutien aux OBNL appuyant l'entrepreneuriat

Un appel de projets est en cours depuis septembre dernier. Les organismes à but non lucratif (OBNL) peuvent déposer une demande jusqu'au 1er novembre 2024. Les projets déposés doivent s'inscrire dans les orientations définies dans le Plan stratégique de développement économique de la Ville de Gatineau 2021-2026. Deux membres de la CDÉ doivent se joindre au comité de sélection suivant les conditions ci-après : ne pas un être un membre élu ou issu d'un organisme déposant une demande. Le comité est responsable de faire la sélection des projets pour recommandation au conseil municipal. Au terme de la séance, Sophie Brunet et Geneviève Latulippe se portent volontaires pour faire partie du comité de sélection. François de Bellefeuille agira à titre de substitut le cas échéant.

*Mélissa Bergeron se joint à la rencontre à 12 h 38.*

### Diversification économique du centre-ville

Ce dossier, présenté antérieurement à la CDÉ, a cheminé auprès des instances municipales. Les actions priorisées lors de la dernière séance ont été inscrites dans un plan d'action global intégré du centre-ville. Le cadre financier de ce plan a été présenté au comité plénier le 8 octobre dernier. L'adoption des mesures budgétaires se fera dans le cadre de l'étude du budget 2025 prévue en novembre prochain.

### Étude de mobilité dans l'Aéroparc

Consécutivement à la présentation des faits saillants de l'étude réalisée par MOBI-O en mai dernier, des développements sont survenus en vue d'organiser à la mi-novembre un atelier destiné aux entreprises, et ce, en partenariat avec ID Gatineau. L'objectif est de mener un projet pilote avec une cohorte issue d'entreprises ainsi que de les soutenir pour le dépôt d'une demande de financement au Fonds canadien des municipalités.

*Murielle Laberge se joint à la rencontre à 12 h 42.*

### Journée des fournisseurs

Cet événement aura lieu le 23 octobre 2024. Déjà 140 places sont réservées sur les 200 disponibles. Cette journée donne l'occasion à des entreprises gatinoises offrant des biens et des services d'échanger sur l'approvisionnement local et responsable

avec les services municipaux et d'autres partenaires comme : les cégeps de l'Outaouais et Heritage ; Centre de services scolaire des Draveurs ; Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) ; Société de transport de l'Outaouais (STO) ; Université du Québec en Outaouais (UQO) et Soutien en approvisionnement Canada. L'information est disponible sur le site Web de la Ville.

## 6. Centre d'innovation de Gatineau — Information

Le document *Centre d'innovation en cybersécurité et technologies numériques* a été envoyé aux membres avant la séance. L'objectif de la présentation est d'effectuer une mise à jour sur l'évolution du projet, de présenter les étapes qui seront prochainement réalisées et de stimuler l'engagement des membres de la CDÉ envers le projet.

Découlant d'une consultation du milieu, ce dossier est actuellement porté par l'UQO. Les grandes lignes du projet ont été présentées précédemment à la CDÉ. Au bénéfice des nouvelles personnes s'étant jointes à la CDÉ, un rapide survol historique met en évidence les éléments suivants :

- Annonce du gouvernement du Québec en mars 2023 qu'aucune zone d'innovation en cybersécurité ne sera désignée au Québec ;
- Mobilisation coordonnée par la Ville de Gatineau et l'UQO pour l'accès à des mécanismes de collaboration et de coordination, des compétences de recherche et d'innovation ainsi que des services de soutien à la transformation numérique et au développement de solution ;
- Proposition de l'UQO de mettre en place un Centre d'innovation en cybersécurité et technologies numériques ;
- Recommandation de la CDÉ en février 2024 de mettre sur pied un centre d'innovation en cybersécurité et technologies numériques localisé au centre-ville ;
- Appui financier de la Ville de Gatineau se chiffrant à 300 000 \$ et mandat donné à l'administration d'élaborer une entente avec l'UQO permettant de donner suite au projet ;
- Contributions de l'UQO (100 000 \$) et ID Gatineau (300 000 \$) au montage financier de la phase de démarrage.

Un résumé des récents développements est présenté. Au printemps 2024, une rencontre virtuelle a lieu afin de présenter le projet et lancer des invitations pour la constitution d'un comité de direction. Le souhait est que celui-ci soit représentatif des milieux et des différents acteurs. Une douzaine de personnes en font partie dont six entreprises privées, deux organismes à but non lucratif en plus de l'UQO, les cégeps de l'Outaouais et Heritage, ID Gatineau et la Ville de Gatineau. Des sous-comités ont été créés (communication, recherche des lieux et ressources humaines). Un sous-comité de gouvernance est responsable des démarches d'incorporation du centre sous le nom de « Maison de l'innovation technologique (MIT) ». Bien qu'aucune décision ne soit prise à cet effet, des visites se sont déroulées afin de trouver un lieu au centre-ville pour y héberger les activités du centre.

La mission établie pour le centre est de constituer un lieu rassembleur pour stimuler et promouvoir l'innovation technologique auprès de tous les secteurs d'activité de l'Outaouais. L'accent est donc mis sur l'innovation plutôt que la cybersécurité. Cinq catégories balisent l'offre de services du centre : orientation, collaboration, talents, vitrines/laboratoires et réseautage. L'objectif est de créer des passerelles de collaboration.

Les prochaines étapes du projet sont :

Automne 2024 — Activité d'information et de mobilisation ainsi qu'embauche d'une personne à la coordination ;  
Hiver 2024 — Assemblée de fondation de l'OBNL et recrutement de membres (dont le conseil d'administration) ;  
Hiver 2025 — Élaboration du plan d'affaires et identification d'un lieu d'hébergement (temporaire ou permanent) ;  
Printemps/Été 2025 — Aménagement du lieu et élaboration de la programmation ;  
Automne 2025 Lancement officiel.

Un des facteurs de succès du projet est son appropriation par les entrepreneurs et le milieu. L'objectif est de mobiliser de futurs ambassadeurs et ambassadrices et de recruter des membres. Pour parvenir à cette fin, une activité d'information et de mobilisation de type 5 à 7 est prévue cet automne. L'information et les coordonnées de cette activité seront transmises aux membres.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- On souligne l'importance de prononcer toujours l'acronyme MIT de la même manière. On demande quel est le critère principal pour la recherche du lieu d'hébergement du centre. On souligne qu'un local permanent au centre-ville est recherché. Le lieu devra pouvoir accueillir divers acteurs (incubateur, entreprises souhaitant mutualiser des locaux, laboratoires de recherche, etc.). Les services d'un expert seront sollicités afin de conceptualiser ce lieu. Du financement devra être trouvé pour défrayer les coûts du local.
- L'ancien ministre Pierre Fitzgibbon avait identifié l'UQO (et la recherche) comme faiblesses du projet de zone d'innovation. L'université fera une présentation à l'ensemble de l'écosystème pour démontrer que le message a été entendu et que beaucoup de choses ont changé. Il est enthousiasmant de voir l'évolution du projet. L'UQO a connu une hausse marquée des personnes s'inscrivant aux programmes en informatique et en cybersécurité. Le développement d'une main-d'œuvre pour la région est ainsi en cours. Ces éléments seront mis en relief lors de la présentation de l'automne prochain ainsi que les divers partenariats développés avec les entreprises et les autres établissements d'enseignement (notamment Polytechnique) qui dynamisent ce secteur.
- On demande si la MIT sera comparable au Bayview Yards d'Ottawa. On indique qu'il s'agira d'un lieu de collaboration, de partage et de démonstration. L'offre se développera au fur et à mesure que les partenaires se joindront au projet.
- À quel moment sera fait l'appel d'intérêt auprès des entreprises ? On mentionne que le travail est en cours afin de structurer l'offre de services. Le 5 à 7 prévu cet automne sera une première occasion pour commencer à dévoiler celle-ci.
- On demande si les nouvelles personnes arrivantes seront prises en considération dans les efforts déployés pour recruter des influenceurs afin de promouvoir la MIT. On mentionne que des démarches ont été faites en ce sens. On cherche une représentation de la diversité de la région.
- Le Cégep de l'Outaouais est fier de faire partie du projet. Des changements sont en cours à CyberQuébec. Dans cette perspective et avec la croissance vécue actuellement au cégep, celui-ci est disposé à louer un espace et même d'envisager une permanence dans un lieu comme la MIT. Un représentant sera présent au 5 à 7. On se dit heureux de la présence du Cégep et de l'engagement actuel manifesté.

Il s'agit de la première présentation publique sur l'avancement du projet. Les membres sont invités à partager l'information dans leurs réseaux. Les détails du 5 à 7 seront partagés avec eux.

## 7. Réflexion sur le développement des espaces économiques spécialisés — Analyse et réflexion

Le document *Développement des espaces économiques spécialisés de Gatineau* a été envoyé aux membres avant la séance. L'objectif de la présentation est de poursuivre la réflexion concernant le développement des espaces économiques spécialisés (parcs d'affaires et industriels) et de soumettre, s'il y a lieu, une recommandation au conseil municipal quant au rôle de la Ville dans la vente de terrains industriels.

On rappelle que la Ville a entamé une réflexion sur ses espaces économiques spécialisés divisée en trois volets : évaluation de l'offre et des besoins de terrains ; rôle de la Ville dans l'achat et la vente de terrains ; et révision du prix des terrains. Le volet de la révision du prix des terrains a été complété. La CDÉ a soumis, en juin dernier, une recommandation qui a été entérinée par le conseil municipal le 27 août 2024.

Le dossier revient donc à la CDÉ relativement aux deux autres volets identifiés.

La firme LGP entame sa présentation en saluant la gouvernance participative instaurée à la CDÉ. Un modèle qui pourra rayonner à travers le Québec.

*Murielle Laberge quitte la rencontre à 13 h 22. Le quorum est maintenu.*

La Ville de Gatineau est une joueuse proactive dans la fluctuation du marché industriel, notamment en agissant directement par l'acquisition de terrains depuis 2002.

Un exercice de caractérisation industrielle a été fait avec les treize parcs industriels en utilisant notamment les données du rôle d'évaluation pour brosser un portrait des terrains vacants. Des visites terrain et l'utilisation de plusieurs sources de données ont été complémentaires à ce travail.

Il ressort de cet exercice que 4 404 233 m<sup>2</sup> de terrains sont vacants<sup>1</sup>, soit 30 % des espaces spécialisés. La disponibilité est plus grande du côté de l'Aéroparc. Les terrains de tenure publique offrent plus de latitude pour l'établissement de stratégies. Or, 37 % (1 616 162 m<sup>2</sup>) des terrains vacants sont de tenure municipale ou publique (principalement au sein de l'Aéroparc). Il s'agit d'une proportion très intéressante qui cadre avec les objectifs normalement recommandés pour la maîtrise foncière, c'est-à-dire l'ensemble des actions et outils permettant de contrôler ou d'acquérir des terrains ainsi que des bâtiments en vue de réaliser des projets d'intérêt général ou d'aménagement. Dit autrement, ce taux donne une indication de la disponibilité des immeubles (terrains et bâtiments) pouvant donner lieu à la mise en œuvre de politiques publiques d'aménagement ou de stratégies de développement (en l'occurrence économique dans ce cas-ci). Une mention est faite indiquant que certains terrains ont été vendus ou font l'objet de négociation actuellement. Le taux réel peut varier et peut plus être de l'ordre du 20 % que du 37 %.

Le budget d'une municipalité est composé majoritairement de revenus issus des taxes foncières. Depuis plusieurs décennies, les revenus issus de la taxation commerciale et industrielle sont en diminution, et ce, en raison d'un taux moindre d'activités dans ce secteur. Il y a ainsi moins de valeur portable au rôle d'évaluation. Par conséquent, des décisions de zonage ou d'affectation de territoire ont un effet direct sur la fiscalité municipale. Le pouvoir de taxation d'une municipalité touche l'enveloppe d'un bâtiment et non son contenu (équipements, etc.). De ce fait, même une volonté d'augmenter

---

<sup>1</sup> Ces données sont préliminaires et sous réserve de validation.

les revenus issus de la taxation industrielle peut avoir des impacts limités sur l'assiette fiscale. À la lumière de ces informations, il est donc suggéré de préserver un équilibre au niveau des revenus fiscaux municipaux. Un objectif de 20 à 30 % de la richesse foncière uniformisée (RFU) commerciale ou industrielle constitue un apport adéquat au budget moyen d'une municipalité et préserve une capacité de développement de projets. Se chiffrant à 17 %, la RFU commerciale et industrielle de la Ville de Gatineau est supérieure à la moyenne québécoise et elle a connu une croissance de 1% entre 2014 et 2023.

La notion de maîtrise foncière occupe une place centrale en ce qui a trait au rôle futur proposé par LGP pour la Ville dans ce dossier. Les raisons suivantes appuient la proposition d'utiliser la maîtrise foncière afin de maintenir et d'amplifier le rôle de joueur de la Ville :

- Favoriser un équilibre fiscal durable en conservant et en valorisant les immeubles non résidentiels ;
- Orienter plus facilement le choix des entreprises en cohérence avec la vision de développement ;
- Atténuer la spéculation immobilière, permettant de contrôler les prix des terrains et de location, rendant les espaces commerciaux et d'affaires plus accessibles.

Plusieurs outils permettent une maîtrise foncière dont :

- Veille foncière : Suivi des opportunités d'acquisition sur un territoire;
- Acquisition amiable : Achat de gré à gré auprès des propriétaires;
- Droit de préemption : Priorité d'achat sur un bien mis en vente;
- Expropriation : Acquisition forcée pour cause d'utilité publique;
- Bail emphytéotique : Location à long terme. Permet de conserver les actifs municipaux et d'assurer des revenus récurrents;
- Fonds immobilier local : Création de valeurs et levier économique.

Au terme de la présentation, la firme LGP recommande que la Ville :

- Maintienne et amplifie son rôle de joueur, notamment par la maîtrise foncière.

S'assure de son attractivité par le fait de :

- Disposer de terrains prêts à l'investissement ;
- Avoir un positionnement économique clair et distinctif ;
- Mettre en œuvre une stratégie de communication.

Optimise ses espaces économiques spécialisés en :

- Densifiant (existant et futur) ;
- Se préparant à déposer une demande d'exclusion pour l'agrandissement de l'Aéroparc ;
- Maximisant la stratégie de rétention et de croissance des entreprises.

Les avis des membres sont sollicités sur la recommandation suggérée ainsi que sur la question de la contribution de la Ville au développement économique.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- La vente de terrains paraît bénéficier aux projets de moyenne ou de grande envergure et non aux plus petits projets tels ceux d'entreprises en démarrage. On demande si des villes misent davantage sur l'achat de bâtiments. Une réponse affirmative est donnée à cette question en relevant qu'au moins une vingtaine d'exemples existent dans la province dont la ville de Trois-Rivières

ou les Îles-de-la-Madeleine. L'acquisition d'immeubles existants permet d'offrir des espaces à coûts plus abordables aux entreprises.

- À la question de savoir si les villes peuvent subventionner des entreprises en démarrage, on indique qu'il existe en général deux catégories d'aide possible pour une ville. La subvention n'est pas idéale puisqu'elle entraîne souvent la dépendance financière d'une entreprise dont le plan d'affaires n'est pas viable à long terme. Les villes proactives ont plutôt des fonds de cautionnement aux modalités diverses (actionnaire, caution de crédit, etc.) ; elles font une gestion du risque afin d'aider des entreprises à acquérir des immeubles en ayant les liquidités nécessaires à cette fin.
- Il s'agit d'une présentation très technique de laquelle il ressort que plus la Ville acquière de terrains, plus elle s'assure d'une maîtrise foncière se situant entre 20 et 30%. Ainsi, à l'heure actuelle, il s'agirait plus d'acquérir des terrains que de vendre ceux-ci. On répond qu'effectivement la stratégie de la maîtrise foncière jouant entre 20 à 30% implique de s'assurer que les constructions réalisées sur les terrains soient des bâtiments de qualité à valeur ajoutée sur le plan économique (traitement architectural particulier, densification permettant plus de bâtiments aux pieds carrés de terrain, etc.). Ce type de mesures rend possible une augmentation de la richesse foncière uniformisée issue de la taxation industrielle.
- Un plan paraît essentiel pour atteindre cette maîtrise foncière. On souligne qu'une vision facilite, en effet, la prise de décision en plus d'assurer une plus grande cohérence d'action. Il paraît essentiel de détenir des terrains stratégiquement localisés et de les valoriser. D'autres leviers tels, l'expropriation ou le droit de préemption peuvent être utilisés.
- La ville de Drummondville étant très industrielle, est-ce que les terrains appartenaient auparavant à la ville ? A-t-elle utilisé une stratégie de maîtrise foncière ? On indique que Drummondville tout comme Lévis sont des villes très dynamiques qui bénéficient d'un avantage naturel lié à l'abondance de terrains mis en commun lors des fusions municipales. Elles n'ont pas de stratégies de maîtrise foncière. Leur stratégie en est une beaucoup plus d'attraction basée sur la localisation et l'accessibilité de la main-d'œuvre. On met en relief que la rareté actuelle de terrains fait en sorte que les stratégies des différentes villes ont besoin d'être adaptées puisqu'il y a une dizaine d'années, il y avait abondance de terrains. Les stratégies de maîtrise foncière sont adaptées à cette nouvelle réalité ; elles constituent une réponse innovante au contexte actuel de rareté.
- On souhaite des précisions quant au rôle joué par les villes dans la question du développement durable ou les problématiques liées aux demandes énergétiques. On mentionne que la notion de développement durable n'est pas facile à faire percoler sur le terrain. Des initiatives commencent à porter des fruits. L'attractivité passe dorénavant par le développement durable des territoires et elle se définit de plus en plus en termes de qualité de milieux de vie. Les prix ou les localisations des terrains ne sont plus les seuls facteurs.
- Pour ce qui est de la Ville de Gatineau, on précise que le critère de développement durable est déjà inscrit dans les pratiques. La qualité des projets et leurs impacts dans leurs milieux font partie des critères d'appréciation des projets (économie circulaire, chaînes d'approvisionnement, certification LEED, etc.). Cette préoccupation est également présente dans l'initiative en cours pour répondre aux enjeux de mobilité dans l'Aéroparc. La problématique énergétique est pan québécois. Certains projets industriels plus énergivores font l'objet de moratoires.
- En plus de la stratégie de la maîtrise foncière, il serait intéressant que la Ville envisage des pistes d'optimisation tel que le développement de réseaux de mutualisation énergétique. La ville pourrait fédérer et mobiliser les acteurs en ce sens. Des réseaux de partage énergétique existent déjà. Les usages sont différents et les demandes énergétiques diffèrent selon les moments.
- On suggère d'inclure le centre-ville dans la zone de développement économique afin d'y acquérir des bâtiments pour attirer des entreprises et

miser plus sur l'aspect locatif que la vente. On indique que cela fait partie des discussions et que des orientations ont été données en ce sens par le conseil municipal. Cependant, il s'agit plus d'un cadre de diversification économique qu'industriel puisque le zonage ne permet pas ce type de développement au centre-ville.

- Des propriétaires aux prises avec des situations financières difficiles verraient peut-être leur fardeau allégé si la Ville se portait acquéreur de certains bâtiments.
- On demande s'il faut déjà enclencher les procédures afin de préparer une demande d'exclusion pour l'Aéroparc. On indique que pour ce faire, il faut démontrer à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) qu'il n'y a plus aucun espace disponible dans le périmètre urbain. La ville doit montrer qu'elle a fait tous ses devoirs, et que malgré tout, elle est en carence de terrains. À l'heure actuelle, il serait peut-être plus judicieux de mettre les efforts sur une densification de ce parc d'affaires que sur son étalement, et ce afin d'optimiser ses espaces économiques.
- On souligne qu'il faudra se préparer à l'agrandissement du parc d'affaires puisqu'en 2050 il y aura un manque de terrains.
- La densification est une priorité à court terme. Il faut s'y prendre à l'avance pour préparer une demande d'exclusion. Il faut réfléchir à ce qui est visé : une centralisation créant une communauté d'affaires à un même emplacement ou acquérir plusieurs terrains disponibles un peu partout à travers la ville. On mentionne qu'un exercice de vision devra se faire afin d'établir une stratégie s'étendant à plusieurs parcs ou à plusieurs pôles. Il faut montrer une certaine agilité et saisir les occasions pour stimuler des secteurs moins dynamiques. La Ville doit donc prendre position sur l'idée de la maîtrise foncière, examiner les actifs dont elle dispose et voir quel écosystème semble en avoir le plus besoin.

Au terme des échanges, un consensus se dégage quant à la recommandation proposée par LGP. Le travail se poursuivra afin de valider les orientations suggérées. La politique adoptée récemment devra peut-être être modifiée. Le dossier cheminera auprès du conseil municipal, s'il y a lieu. Les membres de la CDÉ seront informés des développements.

#### **8. Varia**

Aucun sujet n'est inscrit au Varia.

#### **9. Prochaine rencontre : Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2024**

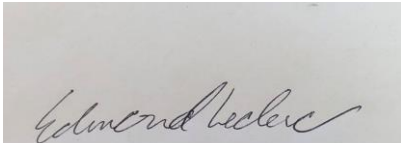
Une prochaine séance de la CDÉ est prévue le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024. Il s'agit d'une séance extraordinaire qui sera consacrée à un seul sujet.

**10. Levée de la séance**

Il est résolu que cette Commission lève la séance à 14 h 19.

**DISTRIBUTION :**

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



---

PRÉSIDENT  
EDMOND LECLERC

*Elaine Déry*  
-----  
SECRÉTAIRE  
ÉLAINE DÉRY